



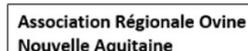
8èmes Journées Techniques Ovines

les 6 et 7 novembre 2018 - 87150 Cussac



Recueil des communications

Les JTO 2018 sont organisées par l'Institut de l'Élevage, les Chambres d'Agriculture, Coop de France, Interbev Ovins, la Fédération Nationale Ovine, Races de France, la Bergerie nationale de Rambouillet, le CIIRPO et l'Association Régionale Ovine Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de l'action Inn'Ovin.



Les plantes à tannins pour limiter le parasitisme et améliorer les performances des agneaux d'herbe ?

Denis GAUTIER, Institut de l'Élevage/CIIRPO, station du Mourier, 87 000 Saint Priest Ligoure,
Denis.gautier@idele.fr

1. Contexte et objectifs de l'étude

En termes de parasitisme interne, les strongyloses gastro-intestinales (SGIs) demeurent une des pathologies majeures au sein des élevages ovins en systèmes herbagers. Pendant plus de 50 ans, le mode usuel de lutte contre ces parasitoses a été l'utilisation répétée d'anthelminthiques (AHs) de synthèse. Cependant, plusieurs problèmes se posent désormais qui montrent que ce mode de maîtrise fondé sur les seules molécules AHs de synthèse ne s'inscrit pas dans une démarche d'élevage durable et agro écologique.

Parmi les alternatives aux AHs de synthèse, l'exploration de plantes bioactives riches en métabolites secondaires bioactifs (MSB), dont les tannins condensés, est un des axes identifiés pour contribuer à une maîtrise intégrée du parasitisme par les SGIs.

Mais les études systémiques fondées sur le pâturage direct de plantes bioactives restent rares et ont essentiellement été menées en Grande-Bretagne et en Nouvelle-Zélande. Les études de ce type manquent donc dans les conditions pédoclimatiques françaises. L'expérimentation conduit sur plusieurs campagnes vise à tester l'effet d'un pâturage de prairie à base de plantes riches en MSB sur le niveau d'infestation des agneaux et sur leurs performances zootechniques.

Le travail expérimental est réalisé sur le site du Mourier (87). L'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse appuie le projet sur les aspects méthodologiques. Les résultats présentés ci-après concernent deux essais conduits en 2017 et 2018.

2. Dispositif expérimental

En 2017, l'essai a démarré le 22 juin avec des agneaux âgés de 114 jours en moyenne. En 2018, l'essai a démarré le 2 juillet avec des agneaux de 108 jours. La mise en lots des agneaux a été réalisée au sevrage (agneaux nés entre février et mars et élevés sous la mère au pâturage) sur les critères suivants : le sexe, le mode de naissance, le poids et l'âge au sevrage, la vitesse de croissance naissance/sevrage. Deux lots ont alors été constitués au pâturage :

- lot « témoin » : les 25 agneaux étaient conduits sur une prairie multi espèces en pâturage tournant, sans concentré ;
- lot essai « tannins » : les 25 agneaux étaient conduits sur deux parcelles, prairie multi espèces et alicaments (tannins), en pâturage tournant sans concentré.

La parcelle « tannins » était composée de plantes riches en MSB : plantain, chicorée et lotier. La prairie multi espèces comportait du RGA, luzerne, féтуque, trèfle blanc et trèfle violet.

Les agneaux du lot essai ont pâturé la parcelle « tannins » en cure de 10 jours en 2017 et 15 jours en 2018. Le reste du temps, ils pâturaient la prairie multi espèces.

Les animaux étaient pesés tous les 15 jours. Des prélèvements de crottes ont également été réalisés à la même fréquence avec une notation de l'indice de diarrhée. La composition floristique des parcelles était aussi régulièrement relevée.

3. Premiers résultats

3.1 Les performances animales

Les vitesses de croissance de la mise en lots à l'abattage ou à la fin de l'essai (pour les agneaux non finis dans les conditions de l'essai) s'établissent en 2017 à 176 g/jour pour le lot «tannins» et 151 g/jour pour le lot «témoin», soit 17 % de croissance en plus pour le lot «tannins». En 2018, les vitesses de croissance s'établissent à 216 g/jour pour le lot «tannins» et 200 g/jour pour le lot «témoin». La différence de croissance entre les lots est de 8 % en faveur du lot «tannins».

3.2 L'excrétion parasitaire

Les excréments parasitaires sont globalement identiques entre les deux lots pour les deux essais. A partir du 1er août 2017, les excréments de SGI sont importantes et dépassent en moyenne les 800 opg. Toutefois, la variabilité au sein des lots reste très importante avec des écarts-types de 313 et 536 respectivement pour les lots «témoin» et «tannins». En 2018, les niveaux restent moins élevés qu'en 2017.

Evolution de l'excrétion parasitaire, SGI en OPG en 2017 (graphe de gauche) et 2018 (graphe de droite)



3.3 La composition floristique de la parcelle «tannins»

La chicorée restait dominante dans la parcelle avec plus de 45 % même si la proportion a diminué après la première séquence de pâturage. Vient ensuite, en 2017, le plantain avec 34 % avec une présence qui évolue peu d'une séquence à l'autre. Le lotier, plus difficile à implanter, était bien présent lors de la deuxième séquence, mais il reste dans l'ensemble minoritaire avec 12 %. En 2018, le lotier s'est développé avec une présence mesurée à 31 % contre 11 % seulement pour le plantain. Le reste des espèces étaient représenté par diverses graminées et légumineuses.

Au niveau du pâturage, il s'est réalisé en tri pour les deux lots d'agneaux avec tout de même un pâturage plus intense au cours de l'été et il a été observé une diminution en disponibilité fourragère en fin d'été.

4. Premières conclusions et perspectives

Dans le cadre de ces deux essais, les résultats n'ont pas mis en évidence une diminution du niveau d'excrétion parasitaire en SGI lors d'un pâturage d'espèces fourragères riches en MSB. Par contre, une augmentation des croissances des agneaux a été observée surtout lors de la première année d'essai. Le même dispositif sera reconduit en 2019.

D'autres essais sur l'intérêt des plantes bioactives sont programmés en 2019 et 2020 dans le cadre d'un programme national (Projet CasDAR FASTOChe) avec, en plus de la chicorée et le plantain, le test du pâturage de sainfoin.